

## DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----  
COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A donné pouvoir :**

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Olivia RIVORY à Jean-Louis PERRIN

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Isabelle SAUTREAU à Jean-Pierre LECHTEN

**Absent excusé :** Gilbert HENRY

**A été élue secrétaire :** Véronique REISER

### **OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif 2017 par délibération n°2018-23-DELIB-7-1 du 29 mars 2018 qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de :  
691 056.04 €
- un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de :  
1 475 774.00 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 809 032.60 €
- en recettes pour un montant de : 824 552.67 €

Le résultat cumulé de clôture 2017 fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 1 491 294.07 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 691 056.04 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter le résultat de la façon suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté en investissement (1068) 691 056.04 €
- en excédent d'investissement reporté 1 475 774.00 €

## DELIBERATION

---

Par délibération n°2018-26-DELIB-7-1 du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de la clôture **du budget de distribution de l'eau potable** et du transfert des résultats sur le budget principal de la commune en procédant aux écritures comptables suivantes :

- Article 002, « résultat de fonctionnement reporté », recettes de fonctionnement de 5 269.19 € ;
- Article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », recettes d'investissement de 7 501.21 €.
- Article 678 en dépense de fonctionnement pour 5 269.19 €
- Article 1068 en dépense d'investissement pour 7 501.21 €;

Par délibération n°2018-25-DELIB-7-1 du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de la clôture **du budget de l'assainissement** et du transfert des résultats sur le budget de la commune en procédant aux écritures comptables suivantes :

- Article 002, « résultat de fonctionnement reporté », recettes de fonctionnement de 28 906.54 € ;
- Article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », dépense d'investissement de 528 527.86 €;
- Article 678 en dépense de fonctionnement pour 28 906.54 €
- Article 1068 en recette d'investissement pour 528 527.86 €;

En conséquence au budget principal 2018, il conviendra de passer les écritures comptables suivantes :

- un excédent de fonctionnement reporté en investissement à l'article <b>1068</b> :	1 212 082.69 €
- un excédent d'investissement reporté <b>(001)</b>	954 747.35 €
- Un résultat de fonctionnement reporté <b>(002)</b>	34 175.73 €
- Article 678 en dépense de fonctionnement pour	34 175.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

11 voix pour  
2 voix contre Colette MOLLARET, Patrick MARKARIAN  
1 abstention Corinne LEGRAS

**APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal année 2017 telle qu'exposée ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement reporté en investissement à l'article <b>1068</b> :	1 212 082.69 €
- un excédent d'investissement reporté <b>(001)</b>	954 747.35 €
- Un résultat de fonctionnement reporté <b>(002)</b>	34 175.73 €
- Article 678 en dépense de fonctionnement pour	34 175.73 €

Le Maire,  
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture 013-211300959-20180411-2018-27-DELIB- DE Date de réception préfecture : 12/04/2018
---